



Filière C.A.P.A. par apprentissage

Soigneur d'équidés

Objectifs

Acquérir les savoir-faire pour devenir un salarié qualifié polyvalent capable d'assurer l'exécution des travaux décidés par le responsable du centre équestre, de l'élevage ou du centre d'entraînement. Les principales tâches confiées sont : entretien, nourriture, soins élémentaires des chevaux avec éventuellement travail courant et entretien du matériel d'élevage.

Conditions d'accès

Admission des jeunes entre 16 et 25 ans. Les élèves sortant d'une classe de 3^e n'ont pas d'obligation d'âge minimum. Un entretien de motivation avec l'établissement est souhaitable. L'inscription définitive dépend de la signature d'un contrat d'apprentissage.

Organisation

Le cycle de formation se déroule sur 2 ans. La présence des apprentis au centre de formation est obligatoire à raison de 13 semaines par année scolaire. L'horaire hebdomadaire est de 35 h (au centre ou en entreprise)

Les galops d'attelage et d'équitation sont intégrés dans le contenu de la formation.

Parcours de formation au centre

Le référentiel de formation comprend 8 unités capitalisables (U.C.) Le tableau ci-dessous donne les horaires hebdomadaires moyens.

Modules d'enseignement général

UC 2 : Mathématiques	4 h
UC 4 : Expression, communication (français)	4 h
UC 51 : Sciences humaines et sociales, instruction civique	3 h
UC 7 : Education physique et sportive	2 h

Travail personnel

4 h

Modules techniques

UC 52 : Technique professionnelle, rapport de stage	2 h
UC 12 : Technique professionnelle à dominante pratique	3 h
UC 11 : Technique professionnelle à dominante théorique	10 h

Module spécifique

UCARE (unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi) : formation à l'attelage, passage des galops	3h
---	----

Examen

■ L'attribution du CAPA dépend de la réussite aux épreuves des 8 UC réparties sur l'ensemble de la formation. Il n'y a pas d'épreuves terminales.

- Taux de réussite : 65% (moyenne sur 3 ans).

Débouchés, poursuite d'études

Vie active :

- Emploi d'ouvrier qualifié au sein d'un centre équestre, d'un élevage de chevaux ou d'un centre d'entraînement.

Poursuite d'études :

Pour les apprentis ayant eu de bons résultats au CAPA et ayant manifesté une motivation pour une poursuite d'études :

- Filière BEPA « Productions animales », spécialité « Elevage du cheval » ;
- Filière BEPA « Activités hippiques » ;
- Baccalauréat professionnel « Elevage du cheval ».

